Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 741

Artikel: Concertation : partenaire et patron

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017089

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCERTATION

Partenaire et patron

Durée des vacances, protection contre les licenciements, réduction des horaires de travail: les grandes revendications syndicales, concrétisées par le dépôt d'initiatives ces dernières années, vont rythmer la vie politique et sociale suisse pour un certain temps, au fur et à mesure que ces thèmes viendront à déboucher sur une votation populaire. Pas un de ces chapitres où le patronat soit décidé à lâcher du lest, bien entendu. Mais le débat ne porte pour l'instant pas sur le fond des propositions appuyées par des dizaines de milliers de signatures: l'accent principal des milieux patronaux, en plein effort déjà pour poser les jalons de leurs futures campagnes, porte sur les fameuses relations entre «partenaires» sociaux, pierre angulaire du progrès social à la manière helvétique.

Et de gémir sur la perte de substance des conventions collectives de travail, court-circuitées par le dépôt d'initiatives tendant à régler les problèmes sur la scène fédérale. Comme si la droite conservatrice majoritaire aux Chambres ne relayait pas systématiquement les vues patronales au moment de la mise en forme législatives des normes constitutionnelles nouvelles, lorsqu'elles passent le cap des urnes, ou lorsqu'elles arrivent devant le Parlement par le biais d'un contreprojet proposé par le Conseil fédéral pour faire échec aux initiatives...

LE REFRAIN

Il faut entendre les couplets patronaux regrettant les «compromis» passés entre «partenaires» pour y croire. Un exemple particulièrement touchant: la conclusion du président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Fritz Halm, devant la dernière assemblée des délégués de son organisation, faisant le point du «climat socio-politique»

actuel. Citons: «Le fait que la Suisse jouisse d'une grande prospérité et d'un faible taux de chômage n'est pas le fait du hasard ou le propre d'une destinée particulière. Nous avons choisi notre propre voie. En nous fondant sur les principes de l'économie de marché, nous avons cherché des solutions pragmatiques aux problèmes économiques et sociaux, nous avons développé la collaboration entre l'Etat et l'économie, ainsi que la concertation entre employeurs et travailleurs (...) Peut-être les débats et conflits sociaux sont-ils plus passionnants à l'étranger, plus spectaculaires et mieux faits pour les médias; mais ils sont aussi plus dommageables, tant sur les plans humains qu'économique et politique. Nous avons vécu de bonnes expériences avec notre manière d'aborder les problèmes. Les milieux patronaux sont prêts à continuer de mettre l'accent sur cette collaboration, car ils sont convaincus que c'est la seule manière d'affronter les défis du présent et de l'avenir.» Une petite pointe contre les médias, une bonne dose d'autosatisfaction suisse, une profession de foi de «patron de bonne volonté» qui n'engage à rien, et le tour est joué. Ce sont les notes d'un refrain qui pourra servir jusqu'à saturation pour les prochaines échéances de politique sociale.

EN RODAGE

Loin de nous de nier quelque mérite que ce soit à une concertation entre patronat et syndicats, même si le champ des conventions collectives paraît aujourd'hui trop restreint, eu égard à la multitude de travailleurs qui demeurent malgré tout sans protection. Mais le discours patronal en rodage ces mois-ci masque (mal) une dimension traditionnelle de la négociation entre «partenaires», aussi vieille que le «modèle» suisse de concertation lui-même: c'est la façon dont les responsables patronaux disqualifient leurs homologues syndicalistes lorsqu'il s'agit d'apprécier le poids économique d'un progrès social en discussion. La concertation, oui,

mais à condition que les diagnostics patronaux fassent la loi!

DOUBLE LANGAGE

Dans cette perspective, le plus révélateur est que Fritz Halm devant ses délégués — ce n'est qu'un exemple parmi des multitudes d'autres — dans la même allocution à laquelle nous nous référions plus haut, n'a pu s'empêcher de vilipender les syndicats et de stigmatiser leur incapacité à juger correctement des problèmes de l'heure qui conditionnent les relations de travail — lisez: leur mauvaise volonté à admettre le point de vue patronal comme le seul valable. Citons encore: «La priorité doit être accordée plus que jamais au développement de la recherche et de l'innovation, à l'encouragement de la formation continue, du recyclage et du perfectionnement professionnel dans l'entreprise, à l'extension du capital-risques, au réaménagement de structures économiques ou techniques dépassées ou sans avenir, ainsi qu'à toutes les autres mesures destinées à améliorer la capacité de concurrence et les chances de survie de l'entreprise. Ces urgences, les syndicats devraient aussi les garder à l'esprit au moment de formuler leurs exigences. Les employeurs doivent faire passer la pérennité de la firme avant les désirs des syndicats. Le patronat n'agit qu'en pleine conscience de ses responsabilités en plaçant les impératifs de l'avenir au premier plan (...).» Un quart d'heure avant de conclure la main sur le cœur sur les mérites suisses de la concertation: des patrons hyper-réalistes et des syndicats incapables de prendre en compte les contingences des entreprises!

Reste à espérer que ce double langage, même amorcé de longue date dans toutes les règles de l'art publicitaire, ne fera pas recette devant l'opinion publique. Ce ne serait pas le moindre mérite des initiatives en course que de faire exploser ces artifices usés et d'engendrer des débats clairs. On peut rêver.